

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

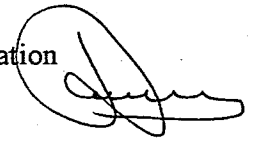
DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) ~~Provincial et communal~~
- (1) ~~Libre confessionnel~~
- (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination
 Date et signature : 6/2/2011



2. Intitulé de la section :

MARECHAL - FERRANT

CODE : 20 2104 S 70 E 2

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Classement de la section :

- (1) Enseignement secondaire du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :
 Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat de qualification de Maréchal-Ferrant, spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion social

6. Modalités de capitalisation :

- 6.1. Organigramme de la section
- 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de la section : 20 2104 S 10 E2

7. Unités constitutives de la section :

Intitulés	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Hippologie - niveau 1	E.S.I.T.	202105411E2	203		120
Maréchalerie : fers français - niveau 1	ESIT	202106411E2	"		300
Maréchalerie : fers anglais - niveau 1	ESIT	202107411E2	"		300
Maréchalerie : fers correcteurs - niveau 1	ESIT	202108411E2	"		300
Hippologie - niveau 2	ESIT	202109411E2	"		100
Maréchalerie : fers français - niveau 2	ESIT	202110411E2	"		200
Maréchalerie : fers anglais - niveau 2	ESIT	202111411E2	"		200
Maréchalerie : fers correcteurs - niveau 2	ESIT	202112411E2	"		200
Stage d'observation en maréchalerie	ESIT	202113411E2	"		100
Hippologie - niveau 3	ESIT	202114411E2	"		80
Maréchalerie : fers français - niveau 3	ESIT	202115411E2	"	X	100
Maréchalerie : fers anglais - niveau 3	ESIT	202116411E2	"	X	100
Maréchalerie : fers correcteurs - niveau 3	ESIT	202117411E2	"	X	100
Stage du maréchal-ferrant	E.S.I.T.	202118411E2	"	X	240
Epreuve intégrée de maréchal-ferrant	E.S.I.Q.	202104412E2	203		60

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	2500
B) nombre de périodes professeur (2)	2260 min.

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de 1 page

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant le 24/09/2001

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

01 OCT. 2001

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCST, SCPE, SCMA
- (6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

Date d'approbation : 30 juin 2000

MARECHAL - FERRANT

1. FINALITES DE LA SECTION

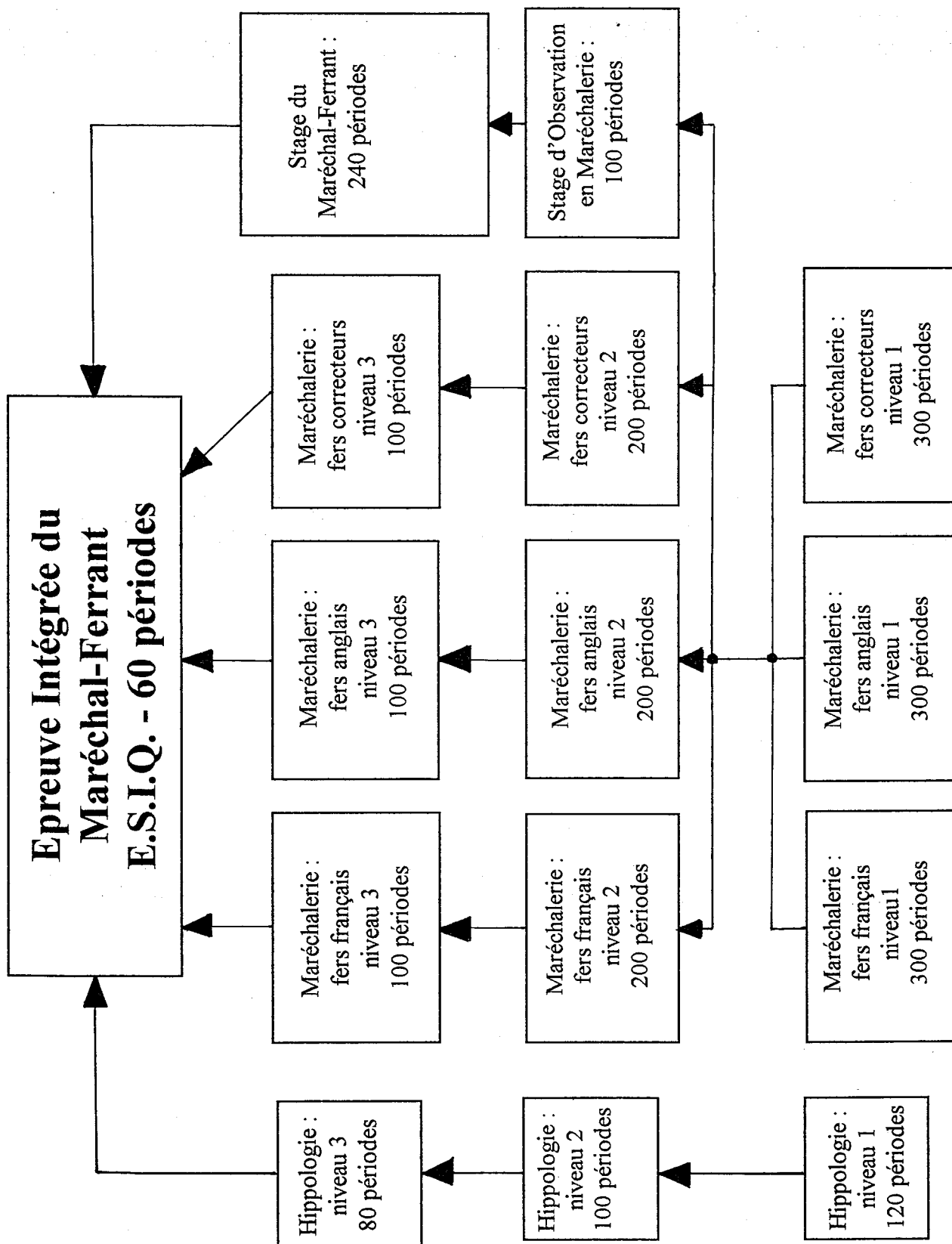
1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7, paragraphes 1^{er} et 2^{ème} du décret , l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

- FORMER un maréchal-ferrant, qui sera un artisan respectueux du cheval, prestataire de services, possédant des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être et capable de communiquer au sujet de son art.



MARECHAL - FERRANT

3. PROFIL PROFESSIONNEL

3.1. CHAMP D'ACTIVITE

Le maréchal-ferrant est un artisan respectueux du cheval, prestataire de services, possédant un bagage intellectuel et théorique, doté d'une capacité technique et pratique, capable de communiquer au sujet de son art.

3.2. TACHES

- ANALYSER l'appareil locomoteur d'un cheval donné ;
- ELABORER la « ferrure » appropriée ;
- ARGUMENTER chaque particularité de sa « ferrure » ;
- REALISER ou SELECTIONNER et AJUSTER les « fers » appropriés ;
- APPLIQUER les « fers » à cheval ;
- COMMUNIQUER avec son client dont il mérite la confiance ;
- COMMUNIQUER avec les autres professionnels du cheval (moniteur, entraîneur, gérant de manège, ...) ;
- ETRE compétent pour collaborer avec le vétérinaire ;
- ETRE apte à gérer sa capacité physique ;
- ETRE apte à gérer des bases de données spécifiques ;
- RESPECTER une éthique professionnelle vis-à-vis du cheval dont il contribue au bien-être à court, moyen et long terme ;
- RESPECTER la loi sur la protection animale ;
- RESPECTER la déontologie professionnelle vis-à-vis de ses pairs ;
- DEVELOPPER un esprit critique en vue de s'adapter à l'évolution technologique et scientifique.

3.3. DEBOUCHES

Le maréchal-ferrant pourra exercer son activité :

- comme indépendant ;
- comme employé dans une entreprise privée de maréchalerie ;
- dans un service public.

TABLEAU DE CONCORDANCE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT" (E.S.I.Q.)

Date d'approbation :		Date d'application obligatoire :		Date limite d'application :	
Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire	Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire
202105U11E1	203	Hippologie niv. 1		203	Hippologie niv. 1
202106U11E1	203	Maréchalerie : fers français niv. 1		203	Maréchalerie : fers français niv. 1
202107U11E1	203	Maréchalerie : fers anglais niv. 1		203	Maréchalerie : fers anglais niv. 1
202108U11E1	203	Maréchalerie : fers correcteurs niv. 1		203	Maréchalerie : fers correcteurs niv. 1
202109U11E1	203	Hippologie niv. 2		203	Hippologie niv. 2
202110U11E1	203	Maréchalerie : fers français niv. 2		203	Maréchalerie : fers français niv. 2
202111U11E1	203	Maréchalerie : fers anglais niv. 2		203	Maréchalerie : fers anglais niv. 2
202112U11E1	203	Maréchalerie : fers correcteurs niv. 2		203	Maréchalerie : fers correcteurs niv. 2
202113U11E1	203	Stage d'observation en maréchalerie		203	Stage d'observation en maréchalerie
202114U11E1	203	Hippologie niv. 3		203	Hippologie niv. 3
202115U11E1	203	Maréchalerie : fers français niv. 3		203	Maréchalerie : fers français niv. 3
202116U11E1	203	Maréchalerie : fers anglais niv. 3		203	Maréchalerie : fers anglais niv. 3
202117U11E1	203	Maréchalerie : fers orthopédiques niv. 3		203	Maréchalerie : fers orthopédiques niv. 3
202118U11E1	203	Stage du maréchal – ferrant		203	Stage du maréchal – ferrant
202104U12E1	203	Epreuve intégrée du maréchal - ferrant		203	Epreuve intégrée du maréchal - ferrant

(1) l'un ou l'autre selon le cas.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française O (1) ~~Libre confessionnel~~
- O (1) ~~Provincial et communal~~ O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.
Date et signature : 26/02/07

2. Intitulé de l'unité de formation :

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 1

CODE DE L'U.F. <i>20 2108 411 E2</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 203
--------------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) ~~qualification~~
- du degré : X (1) inférieur O (1) ~~supérieur~~
- O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation <i>202108 411 E2</i>	Code du domaine de formation : 203
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
TRAVAUX PRATIQUES DE MARECHALERIE	PP	C	240
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX		60
		Total des périodes	300

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant le 24/09/2001

[Signature]

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

[Signature]

01 OCT. 2001

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 1

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'APPLIQUER une méthode de travail au départ de consignes reçues permettant de réaliser des fers correcteurs simples utilisés pour les ferrures de pieds normaux ;
- d'UTILISER et ENTRETENIR les outils et le matériel du maréchal-ferrant dans les règles de l'art ;
- d'APPLIQUER des connaissances techniques adéquates dans la réalisation de fers correcteurs simples ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 1

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

Face à des situations concrètes de communications orales issues de la vie courante ou vie professionnelle, l'étudiant sera capable

pour la pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication de :

- **REPONDRE** à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :

- se présenter et donner ses coordonnées ;

- expliquer sa motivation pour la formation ;

- **LIRE** des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Le CEB.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 1

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de travaux pratiques, il est recommandé de respecter les normes de sécurité prévues dans les ateliers et de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 1

4. PROGRAMME DU COURS

Travaux pratiques de maréchalerie

Au départ d'une forge au charbon ou d'une forge au gaz, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, en disposant d'un modèle ou d'un croquis de fer correcteur simple, en préparant et en vérifiant l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre du travail demandé et en utilisant le vocabulaire technique approprié, l'étudiant sera capable :

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologiques
<p>de REDRESSER un fer usagé et le RECALIBRER pour en refaire un lopin</p> <p>de FORGER des fers bruts sans étampure ;</p> <p>de MODIFIER la tournure des fers (CINTRER et FORGER à faux) ;</p> <p>de REALISER :</p> <ul style="list-style-type: none"> un fer antérieur pour pieds de travers ; un fer postérieur pour pieds de travers ; un fer antérieur à masselotte pour cheval atteint de formes cartilagineuses ; un fer antérieur pour cheval qui forge sur les éponges ; un fer postérieur pince tronquée à prolongements ; <p>de CINTRER ou FORGER des fers, à partir de lopins, pour pieds antérieurs et postérieurs normalement conformés en respectant les critères du croquis ou du modèle ;</p>	<p>de DECRIRE une forge au gaz ou une forge au charbon ;</p> <p>d'ENUMERER les avantages et les inconvénients d'une forge au gaz ou d'une forge au charbon ;</p> <p>de DECRIRE les différents aciers marchands utilisés en maréchalerie ;</p> <p>de DECRIRE un fer à cheval ;</p> <p>de PRENDRE les mesures d'un pied;</p> <p>de LIRE la cotation figurant sur un croquis ;</p> <p>de REALISER le croquis d'un fer correcteur simple;</p>

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 1

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologiques
<p>de TRAVAILLER sur pieds morts normalement conformés : DETERMINER l'aplomb, DEFERRER, PARER, PRENDRE les mesures, FORGER le fer, POSER à chaud, FINIR le fer, le BROCHER et ACHEVER le pied ;</p> <p>de LIMER, d'UTILISER la meuleuse à bande, la disqueuse, la pierre à meuler, la foreuse sur colonne, l'enclume, l'étau, la lopinière, les étampes ;</p> <p>d'UTILISER les brochoirs, les dégorgeoirs, les triçois, les tenailles « tire-clous », les mailloches, les rogne-pieds, les rainettes (gauche, droit, double) la râpe, la tenaille à parer, la pince à river, les clous, la « servante » ;</p> <p>de FORER, de TARAUDER et METTRE en place des mordax, des pointes de tungstène, des crampons à visser.</p>	<p>de DECRIRE et CHOISIR le type de clou en fonction du fer ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'utilisation rationnelle des outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER et d'APPLIQUER les opérations de maintenance élémentaires intervenant sur les outils utilisés ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER et JUSTIFIER l'utilisation rationnelle des outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance élémentaires intervenant sur ces outils ;</p> <p>de DECRIRE un forêt, un taraud ;</p> <p>de JUSTIFIER la lubrification lors d'un perçage ou d'un taraudage ;</p> <p>de CHOISIR les paramètres de coupe lors du perçage.</p>

Remarques méthodologiques :

Les compétences technologiques doivent être développées suivant l'évolution des compétences professionnelles.

Les compétences technologiques peuvent être expliquées à l'atelier ou dans un local de technologie.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 1

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, en disposant d'une forge au gaz ou au charbon, des machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer correcteur simple avec ses spécifications ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER, à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs correcteurs simples pour pieds normalement conformés, en respectant les critères de fabrication ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'ASSURER l'entretien de premier niveau des différents outillages et machines du maréchal-ferrant ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants d'un maréchal-ferrant en employant correctement le vocabulaire technique y afférent.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des critères de fabrication des fers réalisés ;
- la précision des gestes professionnels ;
- la capacité de communiquer en utilisant le vocabulaire technique approprié ;
- la mise en œuvre des consignes de sécurité et d'hygiène ;
- l'organisation rationnelle de son poste de travail .

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 1

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

 (1) Communauté française (1) ~~Libre-confessionnel~~ (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non-confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.

Date et signature : 06/09/07

2. Intitulé de l'unité de formation :

MF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 1

CODE DE L'U.F. 202106 411E2

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 203

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

 (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualificationdu degré : (1) inférieur (1) supérieur (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter.

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 1

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'APPLIQUER une méthode de travail au départ de consignes reçues permettant de réaliser des fers français utilisés pour les ferrures de pieds normaux ;
- d'UTILISER et ENTRETENIR les outils et le matériel du maréchal-ferrant dans les règles de l'art ;
- d'APPLIQUER des connaissances techniques adéquates dans la réalisation de fers français ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

UF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 1

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

Face à des situations concrètes de communications orales issues de la vie courante ou vie professionnelle, l'étudiant sera capable

pour la pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication de :

- REPONDRE à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :

- se présenter et donner ses coordonnées ;
- expliquer sa motivation pour la formation ;

- LIRE des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Le CEB.

UF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 1

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de travaux pratiques, il est recommandé de respecter les normes de sécurité prévues dans les ateliers et de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 1

4. PROGRAMME DU COURS

Travaux pratiques de maréchalerie

Au départ d'une forge au charbon ou d'une forge au gaz, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, en disposant d'un modèle ou d'un croquis de fer français, en préparant et en vérifiant l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre du travail demandé et en utilisant le vocabulaire technique approprié, l'étudiant sera capable :

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologiques
<p>de REDRESSER un fer usagé et le RECALIBRER pour en refaire un lopin ;</p> <p>de FORGER des fers bruts sans étampure ;</p> <p>de MODIFIER la tournure des fers (CINTRER et FORGER à faux) ;</p> <p>de REALISER :</p> <ul style="list-style-type: none"> un fer antérieur ordinaire français ; un fer postérieur ordinaire français ; un fer postérieur français à pince tronquée ; un fer antérieur français à ajusture ; un fer antérieur français à 3 pinçons ; <p>de CINTRER ou FORGER des fers, à partir de lopins, pour pieds antérieurs et postérieurs normalement conformés en respectant les critères du croquis ou du modèle ;</p> <p>de FORGER un crochet d'attache comportant un angle droit et contenant un anneau circulaire ;</p>	<p>de DECRIRE une forge au gaz ou une forge au charbon ;</p> <p>d'ENUMERER les avantages et les inconvénients d'une forge au gaz ou d'une forge au charbon ;</p> <p>de DECRIRE les différents aciers marchands utilisés en maréchalerie ;</p> <p>de DECRIRE un fer à cheval ;</p> <p>de PRENDRE les mesures d'un pied ;</p> <p>de LIRE la cotation figurant sur un croquis ;</p> <p>de REALISER le croquis d'un fer français ;</p>

UF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 1

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologiques
<p>de TRAVAILLER sur pieds morts normalement conformés : DETERMINER l'aplomb, DEFERRER, PARER, PRENDRE les mesures, FORGER le fer, POSER à chaud, FINIR le fer, le BROCHER et ACHEVER le pied ;</p> <p>de LIMER, d'UTILISER la meuleuse à bande, la disquieuse, la pierre à meuler, la foreuse sur colonne, l'enclume, l'étau, la lopinière, les étampes ;</p> <p>d'UTILISER les brochoirs, les dégorgeoirs, les triçois, les tenailles « tire-clous », les mailloches, les rogne-pieds, les rainettes (gauche, droit, double) la râpe, la tenaille à parer, la pince à river, les clous, la « servante » ;</p> <p>de FORER, de TARAUDER et METTRE en place des mordax, des pointes de tungstène, des crampons à visser.</p>	<p>de DECRIRE et CHOISIR le type de clou en fonction du fer ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'utilisation rationnelle des outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER et d'APPLIQUER les opérations de maintenance élémentaires intervenant sur les outils utilisés ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER et JUSTIFIER l'utilisation rationnelle des outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance élémentaires intervenant sur ces outils ;</p> <p>de DECRIRE un forêt, un taraud ;</p> <p>de JUSTIFIER la lubrification lors d'un perçage ou d'un taraudage ;</p> <p>de CHOISIR les paramètres de coupe lors du perçage.</p>

Remarques méthodologiques :

Les compétences technologiques doivent être développées suivant l'évolution des compétences professionnelles.

Les compétences technologiques peuvent être expliquées à l'atelier ou dans un local de technologie

UF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 1

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, en disposant d'une forge au gaz ou au charbon, des machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer français simple avec ses spécifications ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER, à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs français simples pour pieds normalement conformés, en respectant les critères de fabrication ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'ASSURER l'entretien de premier niveau des différents outillages et machines du maréchal-ferrant ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants d'un maréchal-ferrant en employant correctement le vocabulaire technique y afférent.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des critères de fabrication des fers réalisés ;
- la précision des gestes professionnels ;
- la capacité de communiquer en utilisant le vocabulaire technique approprié ;
- la mise en œuvre des consignes de sécurité et d'hygiène ;
- l'organisation rationnelle de son poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 1

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

Code de l'unité de formation <i>202105411E2</i>	Code du domaine de formation : 203
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Anatomie générale du cheval	CT	S	40
Anatomie spéciale de l'appareil locomoteur	CT	S	40
Hippologie générale	CT	S	40
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX		0
		Total des périodes	120

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant le 24/09/2001

[Signature] *J. Drey*

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

[Signature]

01 OCT. 2001

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 1

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 paragraphes 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de :

- DECRIRE l'anatomie générale du cheval et de l'appareil locomoteur ;
- DEVELOPPER des connaissances générales en hippologie ;
- UTILISER le vocabulaire spécifique relatif au cheval.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 1

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

Face à des situations concrètes de communications orales issues de la vie courante ou vie professionnelle, l'étudiant sera capable

pour la pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication de :

- REPONDRE à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - se présenter et donner des coordonnées ;
 - expliquer sa motivation pour la formation ;
- LIRE des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Le CEB.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 1

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation à prévoir.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 1

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. ANATOMIE

4.1.1. Anatomie générale du cheval :

La matière sera étudiée sur base de planches ou pièces didactiques.

Une attention particulière sera portée à la relation entre chaque élément apporté et la maréchalerie.

L'étudiant sera capable de décrire :

- *le squelette* : nom et localisation de tous les os ;
nom des régions et comparaison avec l'homme ;
- *l'organisation et composition d'un os en général* :
diaphyse, métaphyse, épiphyse, corticale, moelle, cartilage et périoste ;
- *l'organisation et composition d'une articulation au sens large* :
cartilage articulaire, membrane synoviale, cul de sac articulaire, molettes articulaires et ligaments ;
- *l'organisation et composition d'un muscle au sens large* :
muscle, fibres musculaires, aponévrose musculaire et tendon ;
- *l'organisation et composition de la peau en général* :
hypoderme (membrane kératogène) ;
épiderme (boîte cornée) ;

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 1

4.1.2. Anatomie spéciale de l'appareil locomoteur :

La matière sera étudiée sur base de planches ou pièces didactiques.

L'étudiant sera capable de décrire :

- les os

Scapula, humérus, radius, cubitus, carpe, métacarpe, phalanges (os du paturon, os de la couronne et os du pied), grands sésamoïdes et petit sésamoïde ou os naviculaire.

- les articulations et ligaments

Epaule, coude, genou, boulet, le ligament suspenseur du boulet, interphalangienne proximale, interphalangienne distale (articulation du pied) et molettes articulaires.

- les muscles et tendons

Biceps et bride bicipitale, extenseurs du genou, extenseurs (antérieurs et latéraux) des phalanges, fléchisseurs du genou, fléchisseurs superficiel (perforé) et profond des phalanges (perforant).

- les phanères (la peau, ses productions et ses annexes)

La boîte cornée : - face pariétale - externe : périople, cutidure.

- interne : gouttières, kéraphylle pariétale.

- face palmaire - externe : sole, fourchette, barres, ligne blanche.

- interne : face supérieure de la sole et de la fourchette, kéraphylle palmaire.

- structure et qualité de la corne : - corne molle : fourchette
périople

- corne dure : murailles
barres

- corne écailleuse : sole

- régions : faces pariétale et palmaire :

pince, mamelles, quartiers, talons

- tournure et bord plantaire, le beau pied.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 1

4.2. HIPPOLOGIE GENERALE

La matière sera étudiée sur base de planches ou pièces didactiques.

- *signalement* : fiche signalétique, les robes, balzanes, en-tête, épis, taille ;
 - *âge du cheval* : les dents (incisives, molaires), la mâchoire, pourquoi faut-il râper les dents, la dent incisive en général, cornet dentaire interne et externe, émail central et périphérique, ivoire de première et seconde formation, la table dentaire, la dentition de lait et d'adulte, les 7 périodes pour la lecture de l'âge sur la table dentaire des incisives inférieures) ;
 - *étude des régions* : qualités et défauts selon les races ;
auge, ganache, salière, genou, canon, boulet, tendon,
croupe, grasset, jarret, ...
 - *études des races* .
- **Etude du cheval** : - mode de vie du cheval sauvage ;
- organisation du troupeau et hiérarchie ;
- moyens de communication ;
- moyens de défenses.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 1

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, l'étudiant sera capable :

- de DECRIRE le squelette, les os, une articulation et un muscle au sens large, la peau et ses productions ;
- d'EXPLIQUER la dentition du cheval ;
- de RECONNAITRE les différentes races ;
- de RECONNAITRE les différentes régions du cheval ;
- d'ETABLIR un signalement et de déterminer l'âge d'un cheval par les dents.
- d'EXPRIMER des notions d'éthologie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du critère suivant :

- l'utilisation adéquate du vocabulaire technique.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 1

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un expert.

Celui-ci devra justifier d'un titre de vétérinaire ou d'un autre titre justifiant des compétences dans le domaine.

Code de l'unité de formation	202107 411E2	Code du domaine de formation :	203
------------------------------	--------------	--------------------------------	-----

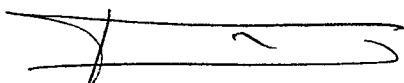
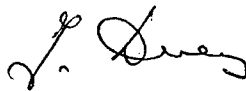
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
TRAVAUX PRATIQUES DE MARECHALERIE	PP	C	240
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX		60
		Total des périodes	300

12. Réserve au Service d'inspection :

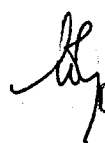
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : Néant le 24/09/2001

b) Décision de l'Administrateur Pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

 1 OCT. 2001

Date :

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 1

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'APPLIQUER une méthode de travail au départ de consignes reçues permettant de réaliser des fers anglais utilisés pour les ferrures de pieds normaux ;
- d'UTILISER et ENTRETENIR les outils et le matériel du maréchal-ferrant dans les règles de l'art ;
- d'APPLIQUER des connaissances techniques adéquates dans la réalisation de fers anglais ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 1

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

Face à des situations concrètes de communications orales issues de la vie courante ou vie professionnelle, l'étudiant sera capable

pour la pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication de :

- REpondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - se présenter et donner ses coordonnées ;
 - expliquer sa motivation pour la formation ;
- LIRE des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Le CEB.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 1

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de travaux pratiques, il est recommandé de respecter les normes de sécurité prévues dans les ateliers et de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 1

4. PROGRAMME DU COURS

Travaux pratiques de maréchalerie

Au départ d'une forge au charbon ou d'une forge au gaz, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, en disposant d'un modèle ou d'un croquis de fer anglais, en préparant et en vérifiant l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre du travail demandé et en utilisant le vocabulaire technique approprié, l'étudiant sera capable :

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologiques
<p>de REDRESSER un fer usagé et le RECALIBRER pour en refaire un lopin</p> <p>de FORGER des fers bruts sans étampure ;</p> <p>de MODIFIER la tournure des fers (CINTRER et FORGER à faux) ;</p> <p>de REALISER :</p> <ul style="list-style-type: none"> un fer antérieur ordinaire anglais ; un fer postérieur ordinaire anglais ; un fer postérieur anglais à pince tronquée ; un fer antérieur anglais à ajusture ; un fer antérieur anglais à pinçons latéraux ; <p>de CINTRER ou FORGER des fers, à partir de lopins, pour pieds antérieurs et postérieurs normalement conformés en respectant les critères du croquis ou du modèle ;</p>	<p>de DECRIRE une forge au gaz ou une forge au charbon ;</p> <p>d'ENUMERER les avantages et les inconvénients d'une forge au gaz ou d'une forge au charbon ;</p> <p>de DECRIRE les différents aciers marchands utilisés en maréchalerie ;</p> <p>de DECRIRE un fer à cheval ;</p> <p>de PRENDRE les mesures d'un pied ;</p> <p>de LIRE la cotation figurant sur un croquis ;</p> <p>de REALISER le croquis d'un fer anglais ;</p>

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 1

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologiques
<p>de TRAVAILLER sur pieds morts normalement conformés : DETERMINER l'aplomb, DEFERRER, PARER, PRENDRE les mesures, FORGER le fer, POSER à chaud, FINIR le fer, le BROCHER et ACHEVER le pied ;</p> <p>de LIMER, d'UTILISER la meuleuse à bande, la disqueuse, la pierre à meuler, la foreuse sur colonne, l'enclume, l'étau, la lopinière, les étampes ;</p> <p>d'UTILISER les brochoirs, les dégorgeoirs, les triçoisés, les tenailles « tire-clous », les mailloches, les rogne-pieds, les rainettes (gauche, droit, double) la râpe, la tenaille à parer, la pince à river, les clous, la « servante » ;</p> <p>de FORER, de TARAUDER et METTRE en place des mordax, des pointes de tungstène, des crampons à visser.</p>	<p>de DECRIRE et CHOISIR le type de clou en fonction du fer ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'utilisation rationnelle des outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER et d'APPLIQUER les opérations de maintenance élémentaires intervenant sur les outils et les machines utilisés ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER et JUSTIFIER l'utilisation rationnelle des outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance élémentaires intervenant sur ces outils ;</p> <p>de DECRIRE un forêt, un taraud ;</p> <p>de JUSTIFIER la lubrification lors d'un perçage ou d'un taraudage ;</p> <p>de CHOISIR les paramètres de coupe lors du perçage.</p>

Remarques méthodologiques :

Les compétences technologiques doivent être développées suivant l'évolution des compétences professionnelles.

Les compétences technologiques peuvent être expliquées à l'atelier ou dans un local de technologie.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 1

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, en disposant d'une forge au gaz ou au charbon, des machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer anglais simple avec ses spécifications ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER, à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs anglais simples pour pieds normalement conformés, en respectant les critères de fabrication ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'ASSURER l'entretien de premier niveau des différents outillages et machines du maréchal-ferrant ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants d'un maréchal-ferrant en employant correctement le vocabulaire technique y afférent.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des critères de fabrication des fers réalisés ;
- la précision des gestes professionnels ;
- la capacité de communiquer en utilisant le vocabulaire technique approprié ;
- la mise en œuvre des consignes de sécurité et d'hygiène ;
- l'organisation rationnelle de son poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 1

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française O (1) ~~Libre confessionnel~~
- O (1) ~~Provincial et communal~~ O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.
 Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation :

~~UF~~ **HIPPOLOGIE : NIVEAU 2**

CODE DE L'U.F. <i>202109411E2</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 203
-----------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) ~~transition~~ O (1) ~~qualification~~
- du degré : X (1) ~~inférieur~~ O (1) ~~supérieur~~
- O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 4 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de Formation	<i>Lo 2109411E2</i>	Code du domaine de formation :	203
------------------------------	---------------------	--------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes
Anatomie	CT	S	25
Physiologie	CT	S	25
Pathologie	CT	S	25
Hippologie générale	CT	S	25
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX		0
		Total des périodes	100

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : *Neant le 24/09/2001*

[Signature]

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

[Signature]
01 OCT. 2001

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 2

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 paragraphes 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de :

- DEVELOPPER des connaissances relatives à l'anatomie générale du cheval ;
- DEVELOPPER des connaissances relatives à l'anatomie spéciale de l'appareil locomoteur du cheval ;
- POSSEDER des connaissances élémentaires relatives à la physiologie du cheval ;
- ASSURER une liaison entre les connaissances théoriques et les connaissances pratiques mises en œuvre à la forge.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant doit être capable de :

- DECRIRE le squelette, les os, une articulation et un muscle au sens large, la peau et ses productions ;
- EXPLIQUER la dentition du cheval ;
- RECONNAITRE les différentes races ;
- RECONNAITRE les différentes régions du cheval ;
- ETABLIR un signalement et de déterminer l'âge d'un cheval par les dents.
- EXPRIMER des notions d'éthologie ;

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'U.F. - « Hippologie - niveau 1 » dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 2

3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 2

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. ANATOMIE

4.1.1. Anatomie générale du cheval :

Principalement une récapitulation en vue de conduire à une connaissance active des os, articulations et ligaments, muscles et tendons ainsi que des productions cornées.

L'étudiant sera capable d'expliquer les différents systèmes :

- *le système respiratoire* : cavités nasales, larynx, trachée, poumons : rôles et fonctions.
- *le système digestif* : cavité buccale, glotte, œsophage, estomac, intestin grêle, le foie, le pancréas, le gros intestin et le rectum.
- *le système nerveux* : cerveau, nerfs, sens du tact, vue, ouïe, odorat, goût.
- *le système reproducteur* : l'étalon, la jument, le hongre ;
le cycle, les chaleurs, la fécondation, le poulain.
- *le système circulatoire* : cœur, artères, veines, capillaires et rate.
(Cfr. Physiologie : sang, globules rouges et blancs, plaquettes, O₂, CO₂, pouls)
- *le système urinaire* : reins, urètre, vessie, uretère, ...

4.1.2. Anatomie spéciale de l'appareil locomoteur :

L'étudiant sera capable d'expliquer à partir de planches ou de pièces didactiques.

- *les gaines tendineuses et aponévroses de renforcement*

Gaine grande sésamoïdienne, bourse naviculaire, molettes tendineuses.

- *les artères, veines, nerfs, système lymphatique*

Artère palmaire, digitées, unguéales, anastomose semi-lunaire, circonflexe de l'os du pied, ascendantes des bourrelets, plexus veineux superficiel et profond, veines satellites.

UF: HIPPOLOGIE : NIVEAU 2

- le tissus conjonctif

Appareil d'amortissement : coussinet de l'ergot, coussinet plantaire, fibro-cartilage complet de l'os du pied.

- la membrane kératogène

face pariétale : bourrelet périoplique ;
: bourrelet cutidural ;
: podophylle pariétal.

face palmaire : tissus veloutés - solaire ;
- furcal ;
- des barres ;
podophylle palmaire.

- les os

Os du bassin, fémur, rotule, tibia, péroné, tarse, métatarse, phalanges, grands sésamoïdes et petit sésamoïde ou os naviculaire.

- les articulations et ligaments

Hanche, grasset (ménisques et ligaments rotuliens), jarret, boulet, corde fémoro-métatarsienne et corde du jarret, molettes articulaires.

- les muscles et tendons

Quadriceps fémoral, extenseurs, fléchisseurs, fléchisseurs superficiel (perforé) et profond des phalanges (perforant).

- les gaines tendineuses, aponévrose et brides de renforcement

Gaine grande sésamoïdienne, bourse naviculaire, molettes tendineuses.

- les artères, veines, nerfs, système lymphatique

Artères pédieuse, plantaire, digitées, unguéales.

- les similitudes et différences par rapport au membre antérieur

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 2

4.2. PHYSIOLOGIE

4.2.1. Physiologie générale du cheval :

L'étudiant sera capable d'exposer des notions sur :

- Les différents systèmes : (Biologie)
 - Respiratoire
 - Circulatoire
 - Nerveux
 - Digestif
 - Reproducteur
 - Hormonal
 - Immunitaire et vaccination ;
- Les 5 sens (vue, ouïe, odorat, tact, gustatif).

4.2.2. Physiologie spéciale de l'appareil locomoteur :

L'étudiant sera capable d'expliquer :

- La différence entre le plantigrade (homme) et le digitigrade (cheval) ;
- La manière dont pousse le pied (avalure, division et différenciation cellulaire) ;
- L'évolution du pied : du poulain au cheval adulte ;
- Les mouvements articulaires (propres à chaque articulation) ;
- La biomécanique générale du cheval : plants sagittal, transversal, ...
 - : centre de gravité du cheval , points de suspension, lignes de gravitation, centre de pression du pied, bas de sustentation, ...
- Le principe selon lequel le cheval dort debout ;
- La biomécanique spéciale des membres : les aplombs, les allures, l'appareil de soutien passif du membre antérieur, l'appareil de soutien actif du membre postérieur ;
- La biomécanique spéciale du pied antérieur : élasticité du pied.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 2

4.3. PATHOLOGIE

4.3.1. Pathologie générale :

L'étudiant sera capable de définir :

- *bonne santé, maladie* (trauma / résistance, diagnostic, traitement)
- *empirisme, démarche scientifique*
- *expérimentation et recherche*
- *anamnèse, étiologie, symptomatologie, pathogénie, diagnostic et traitement*
- *œdème, inflammation, infection, cicatrisation, chéloïde et cancer*
- *maladies générales du cheval* (en rapport avec le maréchal-ferrant)
- *maladies contagieuses du cheval* (pour le maréchal-ferrant)
- *le maréchal-ferrant vecteur de maladies pour les chevaux* : parasites externes, teigne et gale)
- *ostéite, arthrite, dermite, tendinite, péritendinite.*

4.3.2. Pathologie spéciale de l'appareil locomoteur :

L'étudiant sera capable de définir :

- *les effets des défauts d'aplombs sur le membre et sur le pied*
- *les effets des défauts d'allures sur le membre et sur le pied*
- *les défauts de conformation des pieds*
- *les pathologies de la boîte cornée*

4.4. HIPPOLOGIE GENERALE

L'étudiant sera capable de :

- caractériser l'équitation et disciplines équestres ;
- expliquer l'hygiène et entretien des chevaux : écurie, stalle, litière, prairie ;
- caractériser l'alimentation du cheval ;
- commenter l'élevage du cheval et l'entraînement du cheval.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 2

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, l'étudiant sera capable :

- de DECRIRE les systèmes : respiratoire, digestif, urinaire, nerveux, reproducteur et circulatoire et d'en expliquer le fonctionnement ;
- de DECRIRE les différentes structures du pied, du membre antérieur et du membre postérieur ;
- d'EXPLIQUER la biomécanique générale et spéciale du cheval ;
- d'EXPLIQUER les notions de pathologie générale ;
- d'EXPLIQUER les maladies que le maréchal - ferrant peut contracter ou transmettre ;
- d'EXPLIQUER les effets des défauts d'aplomb, d'allure et de conformation des pieds ;
- d'APPORTER un traitement orthopédique aux pathologies de la boîte cornée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du critère suivant :

- l'utilisation adéquate du vocabulaire technique.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 2

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un expert.

Celui-ci devra justifier d'un titre de vétérinaire ou d'un autre titre justifiant des compétences dans le domaine.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

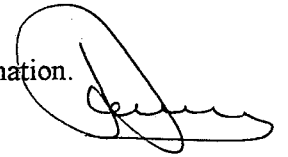
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DEFORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française
- O (1) ~~Provincial et communal~~
- O (1) ~~Libre confessionnel~~
- O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.
 Date et signature : *20/11/01*



2. Intitulé de l'unité de formation :

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 2

CODE DE L'U.F. <i>20 2111 411 E2</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 203
--------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) qualification
- du degré : X (1) inférieur O (1) supérieur
- O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation <i>Lo 2111 U11 E2</i>	Code du domaine de formation : 203
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
TRAVAUX PRATIQUES DE MARECHALERIE	PP	C	160
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXXX		40
		Total des périodes	200

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s)] :

Néant le 24/09/2001

[Signature]

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

[Signature]

01 OCT. 2001

-
- (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 2

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'APPLIQUER une méthode de travail pour réaliser des fers anglais pour ferrer des chevaux aux pieds normaux et, au départ des consignes reçues, de réaliser des fers anglais pour pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier et de les appliquer sur pieds morts ;
- d'UTILISER et ENTRETENIR les outils et le matériel du maréchal-ferrant dans les règles de l'art ;
- d'APPLIQUER des connaissances techniques adéquates dans la réalisation de fers anglais ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En disposant d'une forge au gaz ou au charbon, de machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer anglais simple avec ses spécifications ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs anglais simples pour pieds normalement conformés en respectant les critères de fabrication ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'ASSURER l'entretien de premier niveau des différents outils et machines du maréchal-ferrant ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants du maréchal-ferrant en employant correctement le vocabulaire technique y afférent.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestations de réussite des U.F. - « Maréchalerie : fers français - niveau 1 »
- « Maréchalerie : fers anglais - niveau 1 »
- « Maréchalerie : fers correcteurs - niveau 1 »
dispensées dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 2

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de travaux pratiques, il est recommandé de respecter les normes de sécurité prévues dans les ateliers et de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 2

4. PROGRAMME DU COURS

Travaux pratiques de maréchalerie

Au départ d'une forge au charbon ou d'une forge au gaz, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, en disposant d'un modèle ou d'un croquis de fer anglais, en préparant et en vérifiant l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre du travail demandé et en utilisant le vocabulaire technique approprié, l'étudiant sera capable :

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologies
<p>de REALISER :</p> <ul style="list-style-type: none"> un fer antérieur anglais à poids en pince pour trotteur ; un fer antérieur anglais à poids irrégulier pour trotteur ; un fer postérieur anglais à poids irrégulier pour trotteur ; un fer postérieur anglais avec prolongement et 2 crampons pour trotteur ; un fer antérieur pour galopeur avec lopin à forger ou laminé ; un fer postérieur pour galopeur avec lopin à forger ou laminé ; un fer antérieur anglais pour cheval atteint de loupe ; un fer postérieur anglais fermé ; <p>de SOUDER à l'électrode enrobée ;</p> <p>de CINTRER ou FORGER des fers à partir de lopins, pour pieds antérieurs et postérieurs normalement conformés et pour ceux présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;</p> <p>de TRAVAILLER sur des chevaux aux pieds normalement conformés ;</p> <p>de DETERMINER l'aplomb et les allures ;</p> <p>de DEFERRER, PARER et PRENDRE les mesures ;</p>	<p>de DECRIRE et d'EXPLIQUER l'application de ces fers ;</p> <p>de REALISER le croquis d'un fer anglais ;</p> <p>de COMPRENDRE le caractère et la sensibilité des animaux confiés ;</p> <p>d'APPRENDRE à ABORDER et à MANIPULER ceux-ci ;</p> <p>d'APPRENDRE à se placer en dessous d'eux ;</p>

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 2

4. PROGRAMME DU COURS

Travaux pratiques de maréchalerie

Au départ d'une forge au charbon ou d'une forge au gaz, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, en disposant d'un modèle ou d'un croquis de fer anglais, en préparant et en vérifiant l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre du travail demandé et en utilisant le vocabulaire technique approprié, l'étudiant sera capable :

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologies
<p>de REALISER :</p> <ul style="list-style-type: none"> un fer antérieur anglais à poids en pince pour trotteur ; un fer antérieur anglais à poids irrégulier pour trotteur ; un fer postérieur anglais à poids irrégulier pour trotteur ; un fer postérieur anglais avec prolongement et 2 crampons pour trotteur ; un fer antérieur pour galopeur avec lopin à forger ou laminé ; un fer postérieur pour galopeur avec lopin à forger ou laminé ; un fer antérieur anglais pour cheval atteint de loupe ; un fer postérieur anglais fermé ; <p>de SOUDER à l'électrode enrobée ;</p> <p>de CINTRER ou FORGER des fers à partir de lopins, pour pieds antérieurs et postérieurs normalement conformés et pour ceux présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;</p> <p>de TRAVAILLER sur des chevaux aux pieds normalement conformés ;</p> <p>de DETERMINER l'aplomb et les allures ;</p> <p>de DEFERRER, PARER et PRENDRE les mesures ;</p>	<p>de DECRIRE et d'EXPLIQUER l'application de ces fers ;</p> <p>de REALISER le croquis d'un fer anglais ;</p> <p>de COMPRENDRE le caractère et la sensibilité des animaux confiés ;</p> <p>d'APPRENDRE à ABORDER et à MANIPULER ceux-ci ;</p> <p>d'APPRENDRE à se placer en dessous d'eux ;</p>

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 2

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, en disposant d'une forge au gaz ou au charbon, des machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer anglais simple ou pour des pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER, à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs anglais simples ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur des chevaux ;
- de REALISER des fers antérieurs et postérieurs anglais pour pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants d'un maréchal-ferrant et de les UTILISER ;
- de SOUDER au feu ou à l'électrode enrobée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des critères de fabrication des fers réalisés ;
- la précision des gestes professionnels ;
- la capacité de communiquer en utilisant le vocabulaire technique approprié ;
- la mise en œuvre des consignes de sécurité ;
- l'organisation rationnelle de son poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 2

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DEFORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française
- O (1) ~~Provincial et communal~~
- O (1) ~~Libre confessionnel~~
- O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.
 Date et signature : 06/09/07



2. Intitulé de l'unité de formation :

UF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 2

CODE DE L'U.F. <i>202110 411 E2</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 203
-------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) ~~qualification~~
- du degré : X (1) inférieur O (1) ~~supérieur~~
- O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation <i>202170411EL</i>	Code du domaine de formation : 203
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

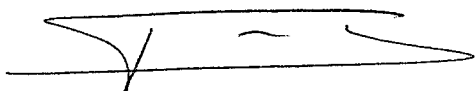
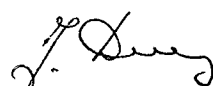
Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
TRAVAUX PRATIQUES DE MARECHALERIE	PP	C	160
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXXXX		40
		Total des périodes	200

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Neant de 24/09/2001

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

 1 OCT. 2001

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 2

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'APPLIQUER une méthode de travail pour réaliser des fers français pour ferrer des chevaux aux pieds normaux et, au départ des consignes reçues, de réaliser des fers français pour pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier et de les appliquer sur pieds morts ;
- d'UTILISER et ENTRETENIR les outils et le matériel du maréchal-ferrant dans les règles de l'art ;
- d'APPLIQUER des connaissances techniques adéquates dans la réalisation de fers français ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

UF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En disposant d'une forge au gaz ou au charbon, de machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer français simple avec ses spécifications ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs français simples pour pieds normalement conformés en respectant les critères de fabrication ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'ASSURER l'entretien de premier niveau des différents outils et machines du maréchal-ferrant ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants du maréchal-ferrant en employant correctement le vocabulaire technique y afférent.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestations de réussite des U.F. - « Maréchalerie : fers français - niveau 1 »
- « Maréchalerie : fers anglais - niveau 1 »
- « Maréchalerie : fers correcteurs - niveau 1 »
dispensées dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 2

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de travaux pratiques, il est recommandé de respecter les normes de sécurité prévues dans les ateliers et de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS FRANCAIS – NIVEAU 2

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologies
<p>de FORGER le fer, le BROCHER et ACHEVER le pied ;</p> <p>de TRAVAILLER sur pieds morts présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;</p> <p>d'UTILISER le travail ;</p> <p>de LIMER, d'UTILISER la meuleuse à bande, la disquuse, la pierre à meuler, la foreuse sur colonne, l'enclume , l'étau, la lopinière, les étampes et les aimants ;</p> <p>d'UTILISER le poste à souder ;</p> <p>d'UTILISER les brochoirs, les dégorgeoirs, les triçois, les tenailles « tire-clous », les mailloches, les rogne-pieds, les rainettes (gauche, droite, double), la râpe, la tenaille à parer, la pince à river, la pince à souder, les clous et la « servante » ;</p> <p>de FORER, de TARAUDER et METTRE en place des mordax, des pointes de tungstène et des crampons à visser ;</p> <p>de SOUDER au feu.</p>	<p>de DECRIRE et CHOISIR le type de clou le mieux approprié ;</p> <p>de RESPECTER les consignes de sécurité ;</p> <p>de DECRIRE le travail et en connaître le fonctionnement ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'utilisation rationnelle des outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance intervenant sur les outils et les machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER le mode opératoire ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER et JUSTIFIER l'utilisation rationnelle des outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance intervenant sur ces outils ;</p> <p>de DECRIRE un forêt, un taraud ;</p> <p>de JUSTIFIER la lubrification lors d'un perçage ou d'un taraudage ;</p> <p>de CHOISIR les paramètres de coupe lors du perçage ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'entretien du feu (forge au charbon)</p> <p>de DECRIRE le mode opératoire.</p>

Remarques méthodologiques :

Les compétences technologiques doivent être développées suivant l'évolution des compétences professionnelles.

Les compétences technologiques peuvent être expliquées à l'atelier ou dans un local de technologie.

UF MARECHALERIE : FERS FRANCAIS – NIVEAU 2

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, en disposant d'une forge au gaz ou au charbon, des machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer français simple ou pour des pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER, à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs français simples ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur des chevaux ;
- de REALISER des fers antérieurs et postérieurs français pour pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants d'un maréchal-ferrant et de les UTILISER ;
- de SOUDER au feu ou à l'électrode enrobée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des critères de fabrication des fers réalisés ;
- la précision des gestes professionnels ;
- la capacité de communiquer en utilisant le vocabulaire technique approprié ;
- la mise en œuvre des consignes de sécurité ;
- l'organisation rationnelle de son poste de travail .

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DEFORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française
- O (1) Provincial et communal
- O (1) Libre confessionnel
- O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.

Date et signature : 6.6.10.9/07

2. Intitulé de l'unité de formation :

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 2

CODE DE L'U.F. <i>20 2112 411E2</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 203
-------------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) qualification
- du degré : X (1) inférieur O (1) supérieur
- O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation <i>20 2112 411 E2</i>	Code du domaine de formation : 203
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
TRAVAUX PRATIQUES DE MARECHALERIE	PP	C	160
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXXX		40
		Total des périodes	200

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant de 24/09/2001

[Signature]

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

[Signature] 1 OCT. 2001

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 2

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'APPLIQUER une méthode de travail pour réaliser des fers correcteurs pour ferrer des chevaux aux pieds normaux et, au départ des consignes reçues, de réaliser des fers correcteurs pour pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier et de les appliquer sur pieds morts ;
- d'UTILISER et ENTRETENIR les outils et le matériel du maréchal-ferrant dans les règles de l'art ;
- d'APPLIQUER des connaissances techniques adéquates dans la réalisation de fers correcteurs ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En disposant d'une forge au gaz ou au charbon, de machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer correcteur simple avec ses spécifications ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs correcteurs simples pour pieds normalement conformés en respectant les critères de fabrication ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'ASSURER l'entretien de premier niveau des différents outils et machines du maréchal-ferrant ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants du maréchal-ferrant en employant correctement le vocabulaire technique y afférent.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestations de réussite des U.F. - « Maréchalerie : fers français - niveau 1 »
- « Maréchalerie : fers anglais - niveau 1 »
- « Maréchalerie : fers correcteurs - niveau 1 »
dispensées dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 2

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de travaux pratiques, il est recommandé de respecter les normes de sécurité prévues dans les ateliers et de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 2

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologies
<p>de FORGER le fer, le BROCHER et ACHEVER le pied ;</p> <p>De TRAVAILLER sur pieds morts présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;</p> <p>de LIMER, d'UTILISER la meuleuse à bande, la disqueuse, la pierre à meuler, la foreuse sur colonne, l'enclume , l'étau, la lopinière, les étampes et les aimants ;</p> <p>d'UTILISER le poste à souder ;</p> <p>d'UTILISER les brochoirs, les dégorgeoirs, les triçois, les tenailles « tire-clous », les mailloches, les rogne-pieds, les rainettes (gauche, droite, double), la râpe, la tenaille à parer, la pince à river, la pince à souder, les clous et la « servante » ;</p> <p>de FORER, de TARAUDER et METTRE en place des mordax, des pointes de tungstène et des crampons à visser ;</p> <p>de SOUDER au feu.</p>	<p>de DECRIRE et CHOISIR le type de clou le mieux approprié ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'utilisation rationnelle des outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance intervenant sur les outils et les machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER le mode opératoire ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER et JUSTIFIER l'utilisation rationnelle des outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance intervenant sur ces outils ;</p> <p>de DECRIRE un forêt, un taraud ;</p> <p>de JUSTIFIER la lubrification lors d'un perçage ou d'un taraudage ;</p> <p>de CHOISIR les paramètres de coupe lors du perçage ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'entretien du feu (forge au charbon)</p> <p>de DECRIRE le mode opératoire.</p>

Remarques méthodologiques :

Les compétences technologiques doivent être développées suivant l'évolution des compétences professionnelles.

Les compétences technologiques peuvent être expliquées à l'atelier ou dans un local de technologie.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 2

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, en disposant d'une forge au gaz ou au charbon, des machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer correcteur simple ou pour des pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER, à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs correcteurs simples ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur des chevaux ;
- de REALISER des fers antérieurs et postérieurs correcteurs pour pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants d'un maréchal-ferrant et de les UTILISER ;
- de SOUDER au feu ou à l'électrode enrobée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des critères de fabrication des fers réalisés ;
- la précision des gestes professionnels ;
- la capacité de communiquer en utilisant le vocabulaire technique approprié ;
- la mise en œuvre des consignes de sécurité ;
- l'organisation rationnelle de son poste de travail .

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 2

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DEFORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) ~~Provincial et communal~~
- (1) ~~Libre confessionnel~~
- (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.

Date et signature 26/10/01

2. Intitulé de l'unité de formation :

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 3

CODE DE L'U.F. 20 2114 411 E2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 203
-------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition (1) qualification
- du degré : X (1) inférieur (1) supérieur
- (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 4 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de Formation <i>Lo 2114411 E2</i>	Code du domaine de formation : 203
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes
Anatomie	CT	S	20
Physiologie	CT	S	20
Pathologie	CT	S	20
Hippologie générale	CT	S	10
Droits et devoirs du maréchal-ferrant	CT	S	10
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX		0
		Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant le 24/09/2001

[Signature]

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

01 OCT. 2001

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 3

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 paragraphes 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Cette unité de formation participe aux finalités particulières de la section.

L'étudiant aura la capacité de :

- JUSTIFIER une ferrure et d'en argumenter chaque particularité vis-à-vis du vétérinaire et des autres professionnels du cheval ;
- ANALYSER l'appareil locomoteur du cheval ;
- S'ADAPTER à l'évolution technologique et scientifique liée à l'environnement du cheval.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 3

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant doit être capable de :

- DECRIRE les systèmes : respiratoire, digestif, urinaire, nerveux, reproducteur et circulatoire et d'en expliquer le fonctionnement ;
- DECRIRE les différentes structures du pied, du membre antérieur et du membre postérieur ;
- EXPLIQUER la biomécanique générale et spéciale du cheval ;
- EXPLIQUER les notions de pathologie générale ;
- EXPLIQUER les maladies que le maréchal - ferrant peut contracter ou transmettre ;
- EXPLIQUER les effets des défauts d'aplomb, d'allure et de conformation des pieds ;
- APPORTER un traitement orthopédique aux pathologies de la boîte cornée.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'U.F. - « Hippologie - niveau 2 » dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 3

3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 3

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. ANATOMIE

4.1.1. Anatomie spéciale de l'appareil locomoteur :

L'étudiant sera capable de décrire :

- Les coupes topographiques

sagittale : du carpe et du métacarpe ; du boulet et du pied.

transversale : au milieu du métacarpe ; au niveau du boulet (anneau du perforé) ; au milieu du paturon ; oblique au niveau de la couronne ; au niveau de l'articulation du pied.

transversale : latéro-médiale, parallèlement aux tubes cornés ; au niveau de l'articulation du pied ; au niveau de l'appareil d'amortissement :

corps de la fourchette ;
branches de la fourchette ;
glômes de la fourchette.

- L'anatomie microscopique

- des tubes cornés

- de la relation membrane kératogène - sabot

- de la relation ligament - os ; tendon - os

- du système vasculaire et anastomoses artério - veineuses du pied

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 3

4.1.2. Dissection :

L'étudiant sera capable de décrire :

- la dissection du membre antérieur (la pièce anatomique déjà disséquée est examinée)
- la dissection du membre postérieur (la pièce anatomique déjà disséquée est examinée)
- les coupes de pieds (toutes) (la pièce anatomique déjà disséquée est examinée)
- l'avulsion du sabot (ablation de la boîte cornée) (à réaliser par groupes)
(observations de la boîte cornée et de la membrane kératogène)

4.1.3. Anatomie topographique palpatoire :

L'étudiant sera capable de :

- Reconnaître, par palpation, toutes les structures décrites sur le cheval vivant.
- Poser le doigt en un endroit donné et décrire ce que l'on rencontre en profondeur.
- Poser le doigt en un endroit particulier en face pariétale et inférieure de la boîte cornée.

4.2. PHYSIOLOGIE

4.2.1. Physiologie spéciale de l'appareil locomoteur :

L'étudiant sera capable d'expliquer :

- l'amortissement du choc par le membre et le pied ;
- le membre antérieur disséqué mis en charges ;
- les effets des charges sur le membre (en appui uniforme, asymétrique antéro-postérieur, latéro-médial,...).

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 3

4.3. PATHOLOGIE

4.3.1. Pathologie spéciale de l'appareil locomoteur :

L'étudiant sera capable d'expliquer :

- *les pathologies de la membrane kératogène*
- *les pathologies des os, ligaments, tendons et annexes du pied*
- *les accidents de la ferrure (piqûre, enclouure, abcès, brûlure,...)*
- *l'étude particulière du syndrome naviculaire et de la fourbure*

4.3.2. Examen des boiteries :

L'étudiant sera capable d'expliquer :

- a) *la boiterie antérieure et postérieure*
- b) *le siège de la boiterie*
- c) *les boiteries complémentaires*
- d) *le test du coin, le cercle dur et/ou mou, ...*
- e) *l'imagerie médicale, rayons X, ...*

4.4. HIPPOLOGIE GENERALE

L'étudiant sera capable d'énumérer les principes de contention :

- *abord du cheval*
- *conduire le cheval*
- *maîtriser le cheval*
- *les moyens de contention : chimiques, psychologiques, physiques ;*

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 3

4.5. DROITS ET DEVOIRS DU MARECHAL-FERRANT

L'étudiant sera capable de caractériser :

- les droits et devoirs vis-à-vis de la chose confiée ;
- les droits et devoirs vis-à-vis de la profession, des confrères et des autres professionnels du cheval ;
- l'éthique professionnelle ;
- l'expertise.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 3

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, l'étudiant sera capable :

- d'ANALYSER l'appareil locomoteur d'un cheval donné ;
- de JUSTIFIER la ferrure « orthopédique » appropriée et d'en argumenter chaque particularité ;
- d'APPLIQUER à un cheval donné les notions d'extérieur du cheval, d'éthologie et de contention ;
- de DEVELOPPER par un esprit critique ses connaissances d'hippologie générale ;
- d'APPREHENDER les droits et devoirs du maréchal - ferrant.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du critère suivant :

- l'utilisation adéquate du vocabulaire technique.

UF HIPPOLOGIE : NIVEAU 3

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un expert.

Celui-ci devra justifier d'un titre de vétérinaire ou d'un autre titre justifiant des compétences dans le domaine.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DEFORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~
- (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.

Date et signature : 06/09/07

2. Intitulé de l'unité de formation :

~~UF~~ MARECHALERIE : FERS FRANÇAIS – NIVEAU 3

CODE DE L'U.F. 902115 411 E2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 203
------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) ~~qualification~~
- du degré : (1) inférieur (1) ~~supérieur~~
- (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation <i>202115 411 EL</i>	Code du domaine de formation : 203
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

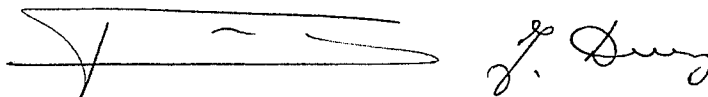
<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
TRAVAUX PRATIQUES DE MARECHALERIE	PP	C	80
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX		20
		Total des périodes	100

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant le 24/09/2001



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date :

Signature :

01 OCT. 2001

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF MARECHALERIE : FERS FRANCAIS – NIVEAU 3

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'APPLIQUER une méthode de travail pour pouvoir choisir la ferrure française la mieux adaptée, y compris pour des pieds présentant des défauts de conformation, des maladies ou syndrômes requérant une ferrure construite ;
- d'UTILISER et ENTRETENIR les outils et le matériel du maréchal-ferrant dans les règles de l'art ;
- d'APPLIQUER des connaissances techniques adéquates dans la réalisation de fers français ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

UF MARECHALERIE : FERS FRANCAIS – NIVEAU 3

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En disposant d'une forge au gaz ou au charbon, de machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer français simple ou pour des pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs français simples ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur des chevaux ;
- de REALISER des fers antérieurs et postérieurs français pour pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants du maréchal-ferrant et de les UTILISER pratiquement ;
- de SOUDER au feu ou à l'électrode enrobée.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'U.F. - « Maréchalerie : fers français - niveau 2 » dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF MARECHALERIE : FERS FRANCAIS – NIVEAU 3

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de travaux pratiques, il est recommandé de respecter les normes de sécurité prévues dans les ateliers et de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS FRANCAIS – NIVEAU 3

4. PROGRAMME DU COURS

Travaux pratiques de maréchalerie

Au départ d'une forge au charbon ou d'une forge au gaz, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, en disposant d'un modèle ou d'un croquis de fer français, en préparant et en vérifiant l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre du travail demandé et en utilisant le vocabulaire technique approprié, l'étudiant sera capable :

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologies
<p>d'ANALYSER l'ensemble des fers, clous et produits divers proposés sur le marché ;</p> <p>de TRANSFORMER le fer mécanique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rééclampage ; - éponges relevées ; - crampons ; - ajout d'éclampures, pinçons supplémentaires ; - éclampage et ajustage des fers cintrés ; - soudure des équerres, des éponges nourries, des traverses (alasonières, en cœur, ...), des protections antérieures (raboteur) et des extensions antérieures (pinçard) ; - fers trotteurs ½ rond, champignon, ... ; - fers plastiques ou composites ; <p>de REALISER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un fer antérieur français pour pieds larges et plats - un fer postérieur français à pince prolongée - un fer français à pansement <p>de CINTRER ou FORGER des fers, à partir de lopins, pour pieds antérieurs et postérieurs présentant des défauts de conformation, des maladies ou syndromes requérant une ferrure construite ;</p> <p>de TRAVAILLER sur des chevaux présentant différents types de problèmes orthopédiques ;</p> <p>d'UTILISER le travail ainsi que le système de levage par sangle ventrale ;</p>	<p>de DEVELOPPER l'esprit critique ;</p> <p>d'ADAPTER le fer de la meilleure façon en fonction des cas pathologiques ou non ;</p> <p>de DECRIRE et d'EXPLIQUER l'application de ces fers ;</p> <p>d'ELABORER et JUSTIFIER la ferrure à appliquer avec les précautions particulières à prendre ;</p> <p>de RESPECTER les consignes de sécurité ;</p> <p>de DECRIRE le travail et CONNAITRE le fonctionnement de ses accessoires ;</p>

UF MARECHALERIE : FERS FRANCAIS – NIVEAU 3

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologies
<p>de FORGER le fer, le BROCHER et ACHEVER le pied ;</p> <p>de TRAVAILLER sur pieds morts présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;</p> <p>de LIMER, d'UTILISER la meuleuse à bande, la disqueuse, la pierre à meuler, la foreuse sur colonne, l'enclume, l'étau, la lopinière, les étampes et les aimants ;</p> <p>D'UTILISER le poste à souder ;</p> <p>De FERRER à froid ;</p> <p>d'UTILISER les brochoirs, les dégorgeoirs, les triçois, les tenailles « tire-clous », les mailloches, les rogne-pieds, les rainettes (gauche, droite, double), la râpe, la tenaille à parer, la pince à river et la « servante » ;</p> <p>d'UTILISER les clous ;</p> <p>de FORER, de TARAUDER et METTRE en place des mordax, des pointes de tungstène et des crampons à visser ;</p> <p>de SOUDER au feu.</p>	<p>de DECRIRE et CHOISIR le type de clou le mieux approprié ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'utilisation rationnelle des outils et machines utilisés ;</p> <p>D'EXPLIQUER les opérations de maintenance intervenant sur les outils et les machines utilisés ;</p> <p>D'EXPLIQUER le mode opératoire ;</p> <p>De PRENDRE les mesures ;</p> <p>d'EXPLIQUER et JUSTIFIER l'utilisation rationnelle des outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance intervenant sur ces outils ;</p> <p>de DIFFERENCIER les outils utilisés ;</p> <p>d'IDENTIFIER les différentes sortes ;</p> <p>de DECRIRE un forêt, un taraud ;</p> <p>de JUSTIFIER la lubrification lors d'un perçage ou d'un taraudage ;</p> <p>de CHOISIR les paramètres de coupe lors du perçage ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'entretien du feu (forge au charbon) ;</p> <p>de DECRIRE le mode opératoire.</p>

Rémarques méthodologiques :

Les compétences technologiques doivent être développées suivant l'évolution des compétences professionnelles.

Les compétences technologiques peuvent être expliquées à l'atelier ou dans un local de technologie.

UF MARECHALERIE : FERS FRANCAIS – NIVEAU 3

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, en disposant d'une forge au gaz ou au charbon, des machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer français ordinaire ou orthopédique ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER, à partir de fers mécaniques, le ferrage de chevaux ;
- de REALISER, à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs français pour des pieds présentant des défauts de conformation, des maladies ou syndromes requérant une ferrure construite ;
- d'ASSURER l'entretien des différents outils et machines du maréchal-ferrant ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement des machines et outils courants d'un maréchal-ferrant et de les UTILISER pratiquement ;
- de PRENDRE les mesures et de FERRER le cheval à froid ;
- de SOUDER au feu ou à l'électrode enrobée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des critères de fabrication des fers réalisés ;
- la précision des gestes professionnels ;
- la capacité de communiquer en utilisant le vocabulaire technique approprié ;
- la mise en œuvre des consignes de sécurité ;
- l'organisation rationnelle de son poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS FRANCAIS – NIVEAU 3

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

Code de l'unité de formation	<i>202117 L11E2</i>	Code du domaine de formation :	203
------------------------------	---------------------	--------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :


Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
TRAVAUX PRATIQUES DE MARECHALERIE	PP	C	80
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		20
		Total des périodes	100

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant le 24/09/2001




b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

 01 OCT. 2001

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 3

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'**APPLIQUER** une méthode de travail pour pouvoir choisir la ferrure correctrice la mieux adaptée, y compris pour des pieds présentant des défauts de conformation, des maladies ou syndrômes requérant une ferrure construite ;
- d'**UTILISER** et **ENTREtenir** les outils et le matériel du maréchal-ferrant dans les règles de l'art ;
- d'**APPLIQUER** des connaissances techniques adéquates dans la réalisation de fers correcteurs ;
- de **DEVELOPPER** des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 3

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En disposant d'une forge au gaz ou au charbon, de machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer correcteur simple ou pour des pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs correcteurs simples ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur des chevaux ;
- de REALISER des fers antérieurs et postérieurs correcteurs pour pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants du maréchal-ferrant et de les UTILISER pratiquement ;
- de SOÜDER au feu ou à l'électrode enrobée.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'U.F. - « Maréchalerie : fers correcteurs - niveau 2 » dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 3

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de travaux pratiques, il est recommandé de respecter les normes de sécurité prévues dans les ateliers et de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 3

4. PROGRAMME DU COURS

Travaux pratiques de maréchalerie

Au départ d'une forge au charbon ou d'une forge au gaz, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, en disposant d'un modèle ou d'un croquis de fer correcteur, en préparant et en vérifiant l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre du travail demandé et en utilisant le vocabulaire technique approprié, l'étudiant sera capable :

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologies
<p>d'ANALYSER l'ensemble des fers, clous et produits divers proposés sur le marché ;</p> <p>de TRANSFORMER le fer mécanique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réétampage ; - éponges relevées ; - crampons ; - ajout d'étampures, pinçons supplémentaires ; - étampage et ajustage des fers cintrés ; - soudure des équerres, des éponges nourries, des traverses (alasonières, en cœur, ...), des protections antérieures (raboteur) et des extensions antérieures (pinçard) ; - fers trotteurs ½ rond, champignon, ... ; - fers plastiques ou composites ; <p>de REALISER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un fer antérieur ½ couvert en aluminium ; - un fer antérieur Schneider ; <p>de CINTRER ou FORGER des fers, à partir de lopins, pour pieds antérieurs et postérieurs présentant des défauts de conformation, des maladies ou syndromes requérant une ferrure construite ;</p> <p>de TRAVAILLER sur des chevaux présentant différents types de problèmes orthopédiques ;</p> <p>d'UTILISER le travail ainsi que le système de levage par sangle ventrale ;</p>	<p>de DEVELOPPER l'esprit critique ;</p> <p>d'ADAPTER le fer de la meilleure façon en fonction des cas pathologiques ou non ;</p> <p>de DECRIRE et d'EXPLIQUER l'application de ces fers ;</p> <p>d'ELABORER et JUSTIFIER la ferrure à appliquer avec les précautions particulières à prendre ;</p> <p>de RESPECTER les consignes de sécurité ;</p> <p>de DECRIRE le travail et CONNAITRE le fonctionnement de ses accessoires ;</p>

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 3

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologies
<p>de FORGER le fer, le BROCHER et ACHEVER le pied ;</p> <p>de TRAVAILLER sur pieds morts présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;</p> <p>de LIMER, d'UTILISER la meuleuse à bande, la disqueuse, la pierre à meuler, la foreuse sur colonne, l'enclume , l'étau, la lopinière, les étampes et les aimants ;</p> <p>d'UTILISER le poste à souder ;</p> <p>de FERRER à froid ;</p> <p>d'UTILISER les brochoirs, les dégorgeoirs, les triçoisés, les tenailles « tire-clous », les mailloches, les rogne-pieds, les rainettes (gauche, droite, double), la râpe, la tenaille à parer, la pince à river et la « servante » ;</p> <p>d'UTILISER les clous ;</p> <p>de FORER, de TARAUDER et METTRE en place des mordax, des pointes de tungstène et des crampons à visser ;</p> <p>de SOUDER au feu.</p>	<p>de DECRIRE et CHOISIR le type de clou le mieux approprié ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'utilisation rationnelle des outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance intervenant sur les outils et les machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER le mode opératoire ;</p> <p>de PRENDRE les mesures ;</p> <p>d'EXPLIQUER et JUSTIFIER l'utilisation rationnelle des outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance intervenant sur ces outils ;</p> <p>de DIFFERENCIER les outils utilisés ;</p> <p>d'IDENTIFIER les différentes sortes ;</p> <p>de DECRIRE un forêt, un taraud ;</p> <p>de JUSTIFIER la lubrification lors d'un perçage ou d'un taraudage ;</p> <p>de CHOISIR les paramètres de coupe lors du perçage ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'entretien du feu (forge au charbon)</p> <p>de DECRIRE le mode opératoire.</p>

Remarques méthodologiques :

Les compétences technologiques doivent être développées suivant l'évolution des compétences professionnelles.

Les compétences technologiques peuvent être expliquées à l'atelier ou dans un local de technologie.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 3

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, en disposant d'une forge au gaz ou au charbon, des machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer correcteur ordinaire ou orthopédique ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER, à partir de fers mécaniques, le ferrage de chevaux ;
- de REALISER, à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs correcteurs pour des pieds présentant des défauts de conformation, des maladies ou syndromes requérant une ferrure construite ;
- d'ASSURER l'entretien des différents outils et machines du maréchal-ferrant ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement des machines et outils courants d'un maréchal-ferrant et de les UTILISER pratiquement ;
- de PRENDRE les mesures et de FERRER le cheval à froid ;
- de SOUDER au feu ou à l'électrode enrobée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des critères de fabrication des fers réalisés ;
- la précision des gestes professionnels ;
- la capacité de communiquer en utilisant le vocabulaire technique approprié ;
- la mise en œuvre des consignes de sécurité ;
- l'organisation rationnelle de son poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS CORRECTEURS – NIVEAU 3

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DEFORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française
- O (1) Provincial et communal
- O (1) Libre confessionnel
- O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.

Date et signature : 06/03/07

2. Intitulé de l'unité de formation :

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 3

CODE DE L'U.F. <i>20 2116 UME2</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 203
------------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) qualification
- du degré : X (1) inférieur O (1) supérieur
- O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation <i>202116411E2</i>	Code du domaine de formation : 203
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
TRAVAUX PRATIQUES DE MARECHALERIE	PP	C	80
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXXX		20
		Total des périodes	100

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : *Néant le 24/09/2001*

[Signature]

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature] 1 OCT. 2001

Date :

Signature :

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 3

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et aux demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'APPLIQUER une méthode de travail pour pouvoir choisir la ferrure anglaise la mieux adaptée, y compris pour des pieds présentant des défauts de conformation, des maladies ou syndrômes requérant une ferrure construite ;
- d'UTILISER et ENTRETENIR les outils et le matériel du maréchal-ferrant dans les règles de l'art ;
- d'APPLIQUER des connaissances techniques adéquates dans la réalisation de fers anglais ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 3

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En disposant d'une forge au gaz ou au charbon, de machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer anglais simple ou pour des pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs anglais simples ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur des chevaux ;
- de REALISER des fers antérieurs et postérieurs anglais pour pieds présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants du maréchal-ferrant et de les UTILISER pratiquement ;
- de SOUDER au feu ou à l'électrode enrobée.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'U.F. - « Maréchalerie : fers anglais - niveau 2 » dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 3

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de travaux pratiques, il est recommandé de respecter les normes de sécurité prévues dans les ateliers et de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 3

4. PROGRAMME DU COURS

Travaux pratiques de maréchalerie

Au départ d'une forge au charbon ou d'une forge au gaz, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, en disposant d'un modèle ou d'un croquis de fer anglais, en préparant et en vérifiant l'outillage nécessaire pour la mise en œuvre du travail demandé et en utilisant le vocabulaire technique approprié, l'étudiant sera capable :

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologies
<p>d'ANALYSER l'ensemble des fers, clous et produits divers proposés sur le marché ;</p> <p>de TRANSFORMER le fer mécanique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réétampage ; - éponges relevées ; - crampons ; - ajout d'étampures, pinçons supplémentaires ; - étampage et ajustage des fers cintrés ; - soudure des équerres, des éponges nourries, des traverses (alasonières, en cœur, ...), des protections antérieures (raboteur) et des extensions antérieures (pinçard) ; - fers trotteurs ½ rond, champignon, ... ; - fers plastiques ou composites ; <p>de REALISER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un fer antérieur et/ou postérieur anglais en aluminium ; - un fer anglais pour cheval raboteur ; - un fer anglais pour cheval qui frappe dans les murs ; <p>de CINTRER ou FORGER des fers, à partir de lopins, pour pieds antérieurs et postérieurs présentant des défauts de conformation, des maladies ou syndromes requérant une ferrure construite ;</p> <p>de TRAVAILLER sur des chevaux présentant différents types de problèmes orthopédiques ;</p> <p>d'UTILISER le travail ainsi que le système de levage par sangle ventrale ;</p>	<p>de DEVELOPPER l'esprit critique ;</p> <p>d'ADAPTER le fer de la meilleure façon en fonction des cas pathologiques ou non ;</p> <p>de DECRIRE et d'EXPLIQUER l'application de ces fers ;</p> <p>d'ELABORER et JUSTIFIER la ferrure à appliquer avec les précautions particulières à prendre ;</p> <p>de RESPECTER les consignes de sécurité ;</p> <p>de DECRIRE le travail et CONNAITRE le fonctionnement de ses accessoires ;</p>

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 3

Au niveau des compétences professionnelles	Au niveau des compétences technologies
<p>de FORGER le fer, le BROCHER et ACHEVER le pied ;</p> <p>de TRAVAILLER sur pieds morts présentant des défauts ou maladies couramment rencontrés dans le métier ;</p> <p>de LIMER, d'UTILISER la meuleuse à bande, la disqueuse, la pierre à meuler, la foreuse sur colonne, l'enclume , l'étau, la lopinière, les étampes et les aimants ;</p> <p>d'UTILISER le poste à souder ;</p> <p>de FERRER à froid ;</p> <p>d'UTILISER les brochoirs, les dégorgeoirs, les triçois, les tenailles « tire-clous », les mailloches, les rogne-pieds, les rainettes (gauche, droite, double), la râpe, la tenaille à parer, la pince à river et la « servante » ;</p> <p>d'UTILISER les clous ;</p> <p>de FORER, de TARAUDER et METTRE en place des mordax, des pointes de tungstène et des crampons à visser ;</p> <p>de SOUDER au feu.</p>	<p>de DECRIRE et CHOISIR le type de clou le mieux approprié ;</p> <p>de DIFFERENCIER les différents outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'utilisation rationnelle des outils et machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance intervenant sur les outils et les machines utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER le mode opératoire ;</p> <p>de PRENDRE les mesures ;</p> <p>d'EXPLIQUER et JUSTIFIER l'utilisation rationnelle des outils utilisés ;</p> <p>d'EXPLIQUER les opérations de maintenance intervenant sur ces outils ;</p> <p>de DIFFERENCIER les outils utilisés ;</p> <p>d'IDENTIFIER les différentes sortes ;</p> <p>de DECRIRE un forêt, un taraud ;</p> <p>de JUSTIFIER la lubrification lors d'un perçage ou d'un taraudage ;</p> <p>de CHOISIR les paramètres de coupe lors du perçage ;</p> <p>d'EXPLIQUER l'entretien du feu (forge au charbon)</p> <p>de DECRIRE le mode opératoire.</p>

Remarques méthodologiques :

Les compétences technologiques doivent être développées suivant l'évolution des compétences professionnelles.

Les compétences technologiques peuvent être expliquées à l'atelier ou dans un local de technologie.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 3

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de la réussite, en disposant d'une forge au gaz ou au charbon, des machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, l'étudiant sera capable :

- de REALISER le croquis d'un fer anglais ordinaire ou orthopédique ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER, à partir de fers mécaniques, le ferrage de chevaux ;
- de REALISER, à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs anglais pour des pieds présentant des défauts de conformation, des maladies ou syndromes requérant une ferrure construite ;
- d'ASSURER l'entretien des différents outils et machines du maréchal-ferrant ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement des machines et outils courants d'un maréchal-ferrant et de les UTILISER pratiquement ;
- de PRENDRE les mesures et de FERRER le cheval à froid ;
- de SOUDER au feu ou à l'électrode enrobée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des critères de fabrication des fers réalisés ;
- la précision des gestes professionnels ;
- la capacité de communiquer en utilisant le vocabulaire technique approprié ;
- la mise en œuvre des consignes de sécurité ;
- l'organisation rationnelle de son poste de travail.

UF MARECHALERIE : FERS ANGLAIS – NIVEAU 3

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française O (1) ~~Libre confessionnel~~
- O (1) ~~Provincial et communal~~ O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.

Date et signature : 06/03/01

2. Intitulé de l'unité de formation :

UF STAGE D'OBSERVATION EN MARECHALERIE

CODE DE L'U.F. <i>202113 411E2</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION 203
------------------------------------	---

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page
- 5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) ~~qualification~~
- du degré : X (1) inférieur O (1) ~~supérieur~~
- O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

- 8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 1 page
- 8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

-
- (1) Cocher la mention utile
 - (2) A compléter
 - (3) Réservé à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation	Lo 2113 L11E2	Code du domaine de formation	203
------------------------------	---------------	------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant : (2)100..... périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

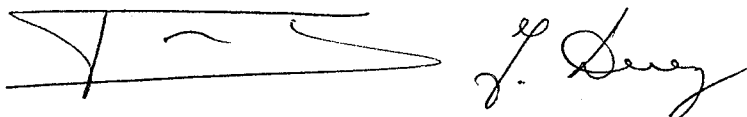
<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants
P.P.	0	20

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant Le 24/09/ 2001



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



01 OCT. 2001

Date :

Signature :

-
- (1) Biffer la mention inutile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF STAGE D'OBSERVATION EN MARECHALERIE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel, en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION

En collaboration avec un ou plusieurs maréchaux-ferrants, l'unité de formation doit permettre de placer l'étudiant dans le contexte de la vie professionnelle et, ainsi, de mieux appréhender le domaine de la maréchalerie.

UF STAGE D'OBSERVATION EN MARECHALERIE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant doit être capable :

- de REALISER le croquis d'un fer français, anglais et correcteur simples avec leurs spécifications ;
- d'UTILISER l'outillage du maréchal-ferrant et de REALISER à partir de lopins, des fers antérieurs et postérieurs français, anglais et correcteurs simples pour pieds normalement conformés, en respectant les critères de fabrication ;
- d'APPLIQUER ceux-ci sur pieds morts ;
- d'ASSURER l'entretien de premier niveau des différents outils et machines du maréchal-ferrant ;
- d'EXPLIQUER oralement le fonctionnement et l'utilisation des machines et outils courants d'un maréchal-ferrant en employant correctement le vocabulaire technique y afférent.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Les attestations de réussite des U.F. Maréchalerie : " fers français - niveau 1 " ;
Maréchalerie : " fers anglais - niveau 1 " ;
Maréchalerie : " fers correcteurs - niveau 1 "
dispensées dans l'enseignement de promotion sociale.

UF STAGE D'OBSERVATION EN MARECHALERIE

4. PROGRAMME

4.1. ETUDIANT

L'étudiant effectuera un stage chez un ou plusieurs maréchaux-ferrants.

Il sera capable :

- d'OBSERVER et S'ADAPTER à une équipe de travail ;
- d'ORGANISER méthodiquement les tâches simples qui lui ont été attribuées ;
- d'ENTREtenir l'outillage individuel ;
- d'ACQUERIR une autonomie de travail ;
- de RESPECTER les règles de sécurité et d'hygiène ;
- d'ABORDER, MANIER et DEFERRER les chevaux ;
- de PARTICIPER au cintrage et/ou au forgeage des fers et à leur ajustage ;
- de RIVER les pieds ;
- de FORER, TARAUDER ou ENCHASSER des pointes antidérapantes ;
- de COMPLETER son carnet de stage.

4.2. CHARGE DE COURS

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- aider l'étudiant à négocier un contrat de stage avec un maréchal-ferrant ou une entreprise de maréchalerie dans la perspective du développement de son autonomie ;
- assurer le suivi du stage ;
- établir l'évaluation continue du stage et du stagiaire ;
- s'assurer de son intégration dans l'équipe de travail ;
- d'organiser au sein de l'établissement scolaire, et en partenariat avec l'entreprise de maréchalerie, les moments permettant l'évaluation personnelle et globale du stage de l'étudiant.

UF STAGE D'OBSERVATION EN MARECHALERIE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite l'étudiant devra présenter et défendre, dans les délais imposés, un rapport de stage situant et décrivant les activités observées et effectuées pendant le stage, conformément au modèle établi.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité des travaux réalisés ;
- du soin apporté à la rédaction du rapport ;
- du degré d'autonomie atteint;
- de l'utilisation judicieuse du vocabulaire technique.

UF STAGE D'OBSERVATION EN MARECHALERIE

6. CHARGES DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.

Code de l'unité de formation : <i>Lo 2118 2111 E2</i>	Code du domaine de formation : 203
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant : (2)240..... périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants
P.P.	0	80

v

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant Le 24/09/2001

[Signature]

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature]

01 OCT. 2001

Date :

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF STAGE - MARECHAL - FERRANT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel, en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de le **PLACER** dans le contexte de la vie professionnelle ;
- de **DEVELOPPER** des compétences acquises dans les U.F. -"Maréchalerie" ;
- d'**ETRE SENSIBILISE** aux paramètres sociaux, économiques, d'hygiène et de sécurité.

UF STAGE - MARECHAL - FERRANT

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant doit être capable :

- de PRESENTER, dans les délais imposés, un carnet de stage situant et décrivant les activités observées pendant le stage, conformément au modèle établi.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'U.F. - « Stage d'observation en maréchalerie » dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF STAGE - MARECHAL - FERRANT

4. PROGRAMME

4.1. ETUDIANT

L'étudiant effectuera son stage chez un ou plusieurs maréchaux-ferrants.

Il sera capable :

- de S'ADAPTER à une équipe de travail ;
- d'ORGANISER méthodiquement son poste de travail en fonction du temps dont il dispose et des tâches qui lui sont attribuées ;
- de CONTROLER l'approvisionnement du poste de travail et de signaler, oralement ou par écrit, les matériels ou produits qui lui seront nécessaires ;
- d'ENTREtenir l'outillage individuel et collectif ;
- de FORGER ou AJUSTER des fers, participer au ferrage des chevaux ;
- d'ACQUERIR une autonomie de travail ;
- de RESPECTER les règles de sécurité et d'hygiène propres à la maréchalerie ;
- de JUSTIFIER, vis-à-vis des tiers, des particularités de la ferrure et des soins journaliers à apporter aux pieds ;
- de MANIPULER le cheval et de s'adapter aux différents comportements de celui-ci.

4.2. CHARGE DE COURS

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- aider l'étudiant à négocier un contrat de stage avec un maréchal-ferrant ou une entreprise de maréchalerie dans la perspective du développement de son autonomie ;
- assurer le suivi du stage ;
- établir l'évaluation continue du stage et du stagiaire ;
- s'assurer de son intégration dans l'équipe de travail ;
- d'organiser au sein de l'établissement scolaire, et en partenariat avec l'entreprise de maréchalerie, les moments permettant l'évaluation personnelle et globale du stage de l'étudiant..

UF STAGE - MARECHAL - FERRANT

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite l'étudiant devra présenter, dans les délais imposés, un rapport de stage situant et décrivant les activités effectuées pendant le stage, conformément au modèle établi.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité des travaux réalisés ;
- du soin apporté à la rédaction du rapport ;
- du degré d'autonomie atteint ;
- de l'utilisation judicieuse du vocabulaire technique.

UF STAGE - MARECHAL - FERRANT

6. CHARGES DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.

Code de l'unité de formation <i>20 2704 412 E2</i>	Code du domaine de formation : 203
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

11.1. Etudiant :60..... périodes

Code U
Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	P.P.	O	40
	C.T.	I	17
Epreuve intégrée de la section	P.P.	O	2
	C.T.	I	1

Total des périodes : 60 ✓

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant le 24/09/2001

[Signature]

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature]

01 OCT. 2001

Date :

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT"

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel, en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'UTILISER les capacités terminales des U.F. déterminantes composant la section et qui sont nécessaires à l'élaboration de son dossier technique ;
- de FERRER un cheval en respectant les règles de l'art ;
- de DEVELOPPER des compétences de communication , d'organisation et d'observation avec les personnes responsables de l'animal.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT"

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT"

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT"

4. PROGRAMME DU COURS

4.1. PROGRAMME DE L'ETUDIANT

En disposant d'une forge au gaz ou au charbon, de machines et de l'outillage courant d'un maréchal ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail et d'éthologie l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- de REALISER 4 fers ordinaires pour un cheval ;
- de PRESENTER la collection de fers à cheval répondant aux critères de l'Etablissement et de REALISER 3 fers choisis par le Conseil des Etudes ;
- d'EXAMINER les aplombs et allures et, éventuellement, de PORTER un diagnostic sur la ou les pathologie(s) du cheval à ferrer ;
- de FERRER le cheval concerné ;
- de CONSTITUER un dossier technique répondant aux critères du Conseil des Etudes.

4.2. PROGRAMME DU OU DES CHARGE(S) DE COURS

Le personnel chargé de cours veillera à :

- VERIFIER régulièrement le bon déroulement du travail proposé ;
- CONSEILLER l'étudiant dans la préparation de l'épreuve intégrée proprement dite ;
- PROPOSER les critères de présentation et d'évaluation de l'épreuve intégrée.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION "MARECHAL - FERRANT"

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable en disposant d'une forge au gaz ou au charbon, de machines et de l'outillage courant d'un maréchal-ferrant, en respectant les règles de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail et d'éthologie :

- de PRESENTER et DEFENDRE un dossier technique comprenant :
 - le croquis de tous les fers de la collection ;
 - les explications relatives aux pathologies afférentes à chaque fer à cheval de la collection ;
- de GENERALISER les pathologies pour les cas hors collection ;
- de PRESENTER les 3 fers choisis par le Conseil des Etudes dans la collection de fers à cheval proposée par l'Etablissement ;
- de FERRER le cheval présenté en apportant, éventuellement, les remédiations à la ou aux pathologie(s) constatée(s) ;
- d'OBTENIR le poinçon pour les fers de la collection applicables sur un cheval.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité du travail produit dans le ferrage du cheval et des 3 fers de la collection ;
- de la rigueur et du soin apportés à l'élaboration du dossier technique ;
- du nombre de poinçons obtenus lors de la réalisation de la collection de fers à cheval proposée par l'Etablissement.

**UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION
"MARECHAL - FERRANT"**

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.